**SURVEILLANCE ET MESURES D'URGENCE** 

# Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS)

Le Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) est un outil indispensable pour optimiser la sécurité dans une installation aquatique. Afin d'intervenir de façon efficace et efficiente, l'exploitant d'un lieu de baignade doit élaborer un plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) adapté à son lieu de baignade.

Le POSS regroupe pour un même lieu de baignade l'ensemble des mesures reliées à la surveillance et à la planification des secours.

Il a pour objectifs de :

- prévenir les accidents liés aux activités par une surveillance adaptée aux caractéristiques de l'établissement;
- préciser les procédures d'alarme à l'intérieur de l'établissement et les procédures d'alerte des services de secours extérieurs;
- · préciser les mesures d'urgence en cas de sinistre ou d'accident.

Le POSS est un document comportant généralement les parties suivantes :

#### Fonctionnement général de l'établissement

- · Coordonnées (adresse civique, téléphone, etc.)
- Horaires et jours d'ouverture
- Types de fréquentation et moments de forte fréquentation prévisibles
- Programmation (bain libre, activités scolaires, cours, événements, etc.)

## Description du lieu de baignade

- Plan d'ensemble du lieu de baignade illustrant notamment :
  - les bassins et les équipements particuliers;
  - la capacité maximale;
  - les postes et les zones de surveillance;
  - l'emplacement du matériel et l'équipement de sauvetage et de secours;
  - les lieux d'entreposage des produits chimiques;
  - les commandes d'arrêt des pompes;
  - les moyens de communication (internes et externes)
  - les moyens d'appel des secours extérieurs;
  - les voies d'accès des secours extérieurs
- · Caractéristiques des bassins
- · Voies de circulation du public et issues de secours
- Matériel de secours disponible pendant les heures d'ouverture au public
- · Moyens de communication dont dispose l'établissement







### Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS)



Description de l'équipement

Bassins, pataugeoires, hall d'entrée, vestiaires, infirmerie, vigie, salles de réunion, lieux d'entreposage, espaces techniques, espaces administratifs, espaces extérieurs, etc.

#### Matériel de :

- intervention
- sauvetage
- secourisme
- communication

#### Organisation de la surveillance et de la sécurité

- · Principes de base
- · Zones et postes de surveillance
- · Personnel présent dans l'établissement (surveillant-sauveteur, préposé à l'accueil, préposé à l'entretien, etc.)

Note : Le POSS définit les modalités de surveillance en fonction de chacun des bassins et de chacune des plages horaires correspondant à un même type d'activité. *Il y a donc* un POSS pour chacune des plages horaires correspondant à un même type d'activité.

Le POSS fixe ainsi le nombre et la qualification du personnel affecté à la surveillance des zones définies. Il fixe également la capacité d'accueil, c'est-à-dire le nombre de participants pouvant être admis simultanément dans l'installation aquatique pour y pratiquer les activités.

Un extrait du plan de l'établissement est affiché dans un lieu visible de tous. Les usagers doivent notamment pouvoir prendre connaissance des dispositions relatives aux procédures d'alarme. À cet effet, les consignes doivent être facilement lisibles.

#### Organisation des secours

L'exploitant d'un lieu de baignade doit établir une procédure d'urgence pour chacune des situations qui pourraient se produire à l'intérieur de son installation.

#### Situations possibles :

- · accident pendant une activité scolaire
- · accident en période d'ouverture au public
- incident en période d'ouverture aux clubs ou associations
- incendie
- · déversement chimique
- · risque de pollution aquatique
- enfant perdu
- · accident dans les aires communes (vestiaires, hall d'entrée, etc.)

À ce sujet, la Croix-Rouge canadienne a publié le Guide et modèle du plan de gestion des risques aquatiques. Ce guide est un outil d'atténuation des risques qui se fonde sur les lois fédérales, provinciales et territoriales, des lignes directrices et diverses attentes afin de définir la planification requise pour gérer les risques d'incidents de sécurité aquatique. Il indique aussi la formation nécessaire pour intervenir de façon efficace si de tels incidents venaient à se produire.



## Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS)



Cet outil est offert en deux versions :

- Guide du plan de gestion des risques en milieu aquatique accompagné du Modèle du plan de gestion des risques en milieu aquatique
- Guide du plan de gestion des risques aquatiques à l'intention des exploitants de plage accompagné du Modèle du plan de gestion des risques aquatiques à l'intention des exploitants de plage

#### Référence:

https://www.croixrouge.ca/cours-et-certificats/conseils-et-ressources-de-natation-et-de-securite-aquatique/plan-de-gestion-des-risques-en-milieu-aquatique-de-la-croix-rouge

Une fois le POSS établi, il est recommandé de :

- diffuser l'information auprès de toutes les parties prenantes (employés, partenaires, autorités concernées (police, incendie, etc.);
- l'afficher près du téléphone, dans le bureau des sauveteurs et près de la trousse de premiers soins; il doit être à la vue de tous;
- former et entraîner les employés par des simulations de sauvetage incluant des exercices d'évacuation.

Les simulations de sauvetage augmentent le niveau de confiance des sauveteurs et recréent le stress d'une réelle situation. À l'arrivée à chaque poste de surveillance, le surveillant-sauveteur peut visualiser le plan d'urgence selon le rôle qu'il aurait à jouer dans l'intervention. Ce n'est pas lors d'une situation d'urgence réelle que les surveillants-sauveteurs doivent mettre en pratique les procédures pour la première fois. Celles-ci doivent être pratiquées et maîtrisées préalablement.

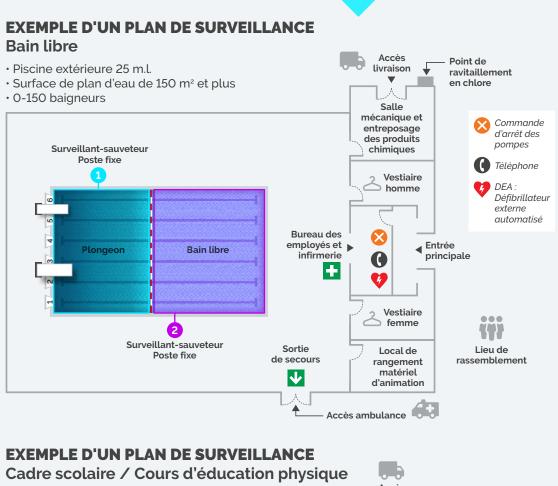
La Société de sauvetage et la Croix-Rouge canadienne sont en mesure d'offrir le soutien nécessaire à l'élaboration du Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS).

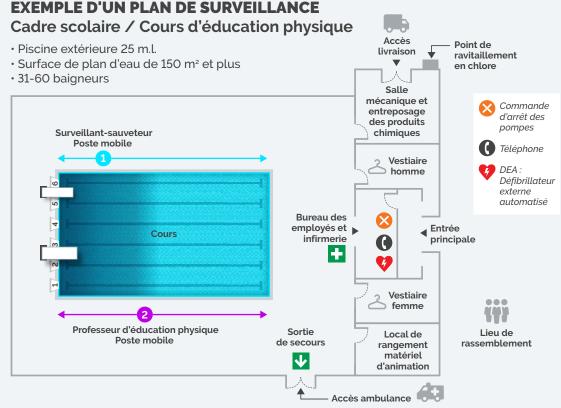
Soulignons enfin que l'exploitant d'un lieu de baignade devrait aussi prendre connaissance du Plan des mesures d'urgence (PMU) de sa municipalité, qui mentionne les procédures à suivre pour l'organisation des secours en cas de situation d'urgence ou de sinistre mettant en péril la santé des personnes ou l'intégrité des biens. Le PMU tient compte de l'atténuation des sinistres anticipés et du rétablissement de la situation. Il permet une intervention rapide et contrôlée.

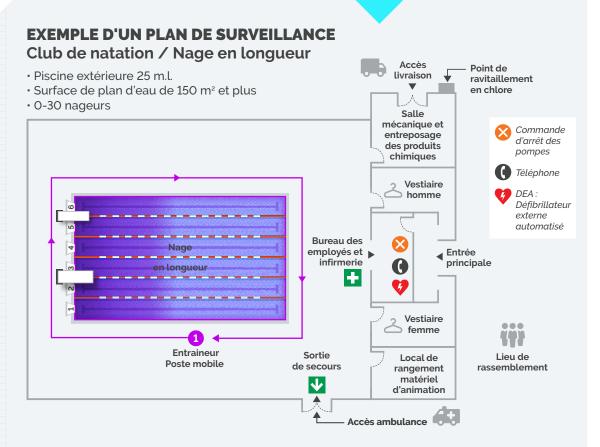
#### Pour en savoir plus long:

https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-civile/soutien-municipalites/preparation-sinistres/

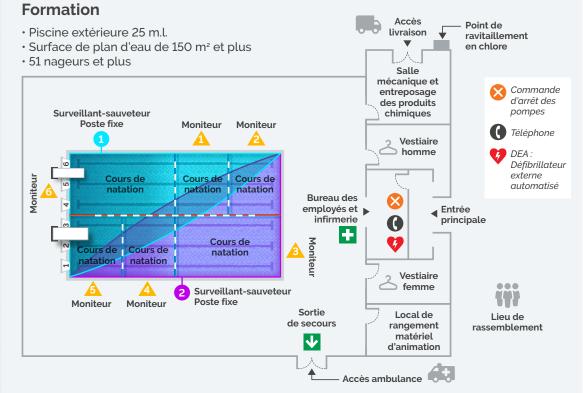
## Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS)







### **EXEMPLE D'UN PLAN DE SURVEILLANCE**



## Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS)

#### PLAN D'INTERVENTION **EN PREMIERS SOINS**

#### Complexe aquatique Untel

89, rue des Baignades, Montréal, (Québec) HOB 1W1 • 514-777-0000 Pour ambulance ou tout autre urgence : 514 999-9999

	Sauveteur #1 Premier sur l'intervention	Sauveteur #2	Informations à partager au centre des opérations	Sauveteur infirmerie	Sauveteur #3	Sauveteurs mobiles	Responsables
Baignade libre grand public et compétition  Bain libre matinal	1. Signaler le sauvetage avec 1 coup de sifflet 2. Assurer le premier contact avec la victime 3. Signaler le sauvetage au centre des opérations 4. Administrer les premier soins 5. Compléter le rapport d'accident 6. Signaler la fin de l'intervention et le départ des SPU  Si l'incident se déroule sur la structure gonflable, celle-ci est automatiquement évacuée	1. Évacuer le bassin au besoin contrôler le public  En présence d'école ou camp de jours, s'assurer que le responsable du groupe rassemble les jeunes au point de rassemblement	Rester calme, parler lentement et de façon claire pour donner les informations suivantes:  1. Description de la situation  2. Description de la condition médicale  3. Emplacement de la victime (voir plan d'urgence)  4. Nom, sexe et âge de la victime	1. Apporter la trousse de premiers soins, la couverture et le DEA 2. Soutenir le sauveteur #1 dans l'administration des premiers soins 3. Communiquer l'information au CO pour l'appel des SPU	1. Libérer le passage de la H14 jusqu'à la zone de l'accident pour permettre la circulation des SPU 2. Accueillir et diriger les SPU	1. Remplacer les sauveteurs #1 et #3 en situation d'urgence	Responsable Complexe aquatique Superviser l'intervention et le bon déroulement de l'évacuation si nécessaire  Responsable accueil et caisses 1. Se diriger vers l'accueil pour assurer le service à la clientèle 2. S'assurer que les équipes des billeteries ont copié l'informationet qu'elles sont prêtes pour une éventuelle évacuation  Responsable service à la clientèle Se diriger sur le site pour assurer le service à la clientèle Se diriger sur le site pour assurer le service à la clientèle en cas d'intervention majeure  Responsable Complexe aquatique Superviser l'intervention et le bon déroulement de l'évacuation si nécessaire
Entrainement sans sauveteur	Durant les entrainements, l'intervenant #1 est l'entraineur 1. Signaler la situation 2. Assurer le premier contact avec la victime 3. Demander de l'assistance du sauveteur au besoin 4. Administrer les premiers soins					<b>CO</b> : Centr	Responsable Complexe aquatique  1. Superviser l'intervention et le bon déroulement de l'évacuation si nécessaire  2. Libérer l'espace  3. Accueillir et diriger les SPU  4. Envoyer une copie du rapport d'accident au responsable du Club

#### **CODE VERT**: Blessure mineure.

**CODE JAUNE** : Blessure grave nécessitant des soins plus avancés ne pouvant être donnés par notre personnel. Le blessé doit être transporté l'hôpital.

**CODE ROUGE :** Évacuation générale. Blessure majeure mettant la vie de la personne en danger et nécéssitant un transport urgent à l'hôpital. Référez-vous au guide de gestion de crise en milieu aquatique.

Rôle des sauveteurs : évacuent le plan d'eau et la plage de la piscine.

Rôle des PSAC et SDA : fermeture des caisses, prendre position aux entrées (aucune admission) service à clientèle

#### Localisation des équipements

Trousses de premiers soins : une sur chaque chaise de sauveteur et une à l'infirmerie

Couvertures: dans l'infirmerie

Extincteurs : un à l'infirmerie, un à l'accueil et un dans chaque aile du Complexe

**DEA**: infirmerie

Chaise roulante : infirmerie

#### Planches dorsales:

- 1) sous la tour de plongeon
- 2) sur la clôture nord-ouest du bassin de plongeon
- 3) sur la clôture du bassin récréatif
- 4) sur le mur extérieur de l'infirmerie
- 5) sur le batiment technique A2

**DEA** : Défibrillateur externe automatisé **SPU**: Service préhospitalier d'urgence **PSAC**: Préposé service accueil et caisses

#### Important

- Toujours informer le CO à la fin de chacune des interventions.
- Les SPU sont contactés uniquement par le contrôle.
- · Les ondes sont réservées exclusivement pour le traitement de la situation, et ce, jusqu'a ce que le CO ait confirmé la fin de la situation.
- En situation d'urgence, tous les sauveteurs de tous les bassins doivent se lever debout jusqu'à ce que la fin de la situation ait été confirmée par le CO.
- · Les sauveteurs qui relèvent les sauveteurs en situation d'urgence sont : 1er infirmerie, 2e le mobile et 3e le sauveteur en pause.
- · Les ambulances accèdent toujours par la clôture du coté de la piscine de plongeon (H-14).